

REGLEMENT DU CONCOURS DE CONTREBASSE SOLO

Le 24 avril 2017 à partir de 9 heures

Opéra de Toulon- Boulevard de Strasbourg- 83000 Toulon

En cas de haut niveau qualitatif, le jury consignera dans le procès verbal la possibilité éventuelle pour la Direction de l'Opéra, d'offrir le poste au candidat classé juste derrière le candidat reçu, en cas de :

- désistement d'un candidat reçu avant sa prise de fonction
- désistement d'un candidat reçu pendant la période d'essai

Le jury est souverain dans ses décisions. Il aura le droit de demander au candidat retenu une ou plusieurs épreuves supplémentaires ou de rejouer tout ou partie d'une précédente épreuve. De même, il pourra ne pas procéder à la dernière épreuve s'il considère les premières épreuves satisfaisantes. Le jury aura la faculté, selon le niveau du concours, de pourvoir ou non les postes offerts.

A chaque épreuve le jury pourra interrompre le candidat à tout moment.

Les traits d'orchestre seront envoyés au candidat dès réception de la fiche d'inscription.

Un pianiste accompagnateur sera à disposition des candidats. Le planning des répétitions sera communiqué après clôture des candidatures.

INSCRIPTION AU CONCOURS :

L'inscription au concours se fera par courrier ou par email en indiquant les renseignements suivants :

- Nom et prénom
- Date et lieu de naissance
- Nationalité
- Situation de famille
- Adresse exacte
- Diplômes obtenus avec mention des dates et lieux
- Renseignements sur les emplois occupés antérieurement

CONDITIONS D'ENGAGEMENT :

Le candidat reçu devra fournir à l'administration de l'Opéra, avant leur prise de fonction :

- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois,
- une pièce justificative de nationalité,
- un certificat médical d'un médecin constatant l'aptitude à la fonction visée, ou le candidat devra se soumettre à la visite d'aptitude de la Médecine du Travail.

Les heures de travail de chaque artiste musicien peuvent être assurées sur scène, en coulisse, pour concerts, spectacles lyriques et chorégraphiques, séances d'animations scolaires et toutes répétitions.

Dès la prise de fonction, l'artiste retenu sera soumis au règlement du personnel artistique et au règlement intérieur de l'Opéra.

CLAUSE GENERALE :

La demande d'inscription au concours implique de la part du candidat l'acceptation sans réserve du présent règlement.

DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES :

Le 14 avril 2017, cachet de la poste faisant foi.

REMUNERATION MENSUELLE :

2880,03 € brut

81 heures de travail mensuel

~~~~~

**Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :**

**Madame Antonietta SASSONIA, Régisseur de l'orchestre**

**Tel : 06 47 35 88 54 / 04 94 93 03 76 (poste 2928)**

**[asassonia@operadetoulon.fr](mailto:asassonia@operadetoulon.fr)**